

Assurance responsabilité professionnelle de l'employeur : Êtes-vous protégé? Lacunes potentielles se rattachant à la police d'assurance responsabilité professionnelle d'un employeur

Dr. Michaud travaille en tant que psychologue dans un hôpital. Récemment, il a été désigné dans une plainte déposée par l'Ordre professionnel de psychologie. Dr. Michaud a contacté l'assurance responsabilité professionnelle de son employeur pour se faire représenter et pour obtenir une protection. Malheureusement, comme c'est le cas avec de nombreuses polices offertes par les employeurs, Dr. Michaud a seulement une protection pour les réclamations présentées devant les tribunaux civiles. Les plaintes déposées par un organisme de réglementation de psychologie, comme les allégations de faute professionnelle, sont généralement exclues avec l'assurance d'un employeur. Dr. Michaud ne sait pas au juste ce qu'il devrait faire et il s'inquiète à propos de sa capacité de financer une défense juridique adéquate.

Un examen des réclamations déposées par le programme de la SCP/CSPP suggère que les plaintes déposées par l'Ordre professionnel représentent la majorité des réclamations déposées contre les psychologues. Ceux qui comptent sur la protection de l'employeur devront retenir eux-mêmes les services d'un avocat pour se défendre contre ces allégations et ils devront payer eux-mêmes les frais qui y sont associés.



Ce scénario illustre pourquoi certains psychologues qui travaillent en pratique publique ont décidé de souscrire leur propre assurance responsabilité professionnelle indépendante.

Cependant, il y a beaucoup de psychologues qui comptent toujours sur la police de leur employeur, en pensant qu'ils sont bien protégés en cas de réclamation. Certains de ces psychologues ont été surpris d'apprendre qu'il y a souvent des lacunes dans la protection offerte par l'assurance de leur employeur.

PAR EXEMPLE, L'ASSURANCE D'UN EMPLOYEUR:

Protège le psychologue seulement lorsqu'il travaille comme employé. Les plaintes relatives à des services fournis à l'extérieur du lieu de travail, comme des conseils donnés à un voisin, le travail bénévole ou d'autres services rémunérés, sont souvent exclus de la police de l'employeur;

Partage généralement les limites de responsabilité entre tous les employés et l'organisation visée par une réclamation au lieu d'établir une limite individuelle de la responsabilité civile. Si ces limites sont dépassées, le psychologue pourra devoir assumer une portion des coûts juridiques, y compris le coût du règlement ou des dommages-intérêts;

Ne rembourse pas habituellement les coûts d'une défense criminelle, par exemple pour les allégations de violence physique ou d'agression sexuelle qui sont déposées devant un tribunal criminel;

Est établie pour protéger les intérêts de l'organisation.

Alors que la police d'assurance d'un employeur est établie d'abord et avant tout pour protéger les intérêts de l'organisation, la police d'assurance responsabilité professionnelle de la SCP/CSPP protège les biens personnels du psychologue individuel. Les membres participant au programme de la SCP/CSPP peuvent être assurés qu'il y a une couverture en place pour payer rapidement des réclamations valides. Une représentation juridique pour défendre contre les réclamations déposées auprès des Ordres professionnels ainsi que celles présentées devant les tribunaux vous est offerte gratuitement sans avoir à payer une franchise ni de frais additionnels.

La liste précédente ne mentionne que quelques-unes des raisons pour lesquelles il est important de vous protéger. Une façon prudente d'assurer une protection responsabilité professionnelle multirisque est de souscrire une police indépendante. Vous pouvez alors être assuré que vos intérêts seront défendus et que votre réputation et vos biens seront protégés.

Les membres participants ont aussi accès aux services juridiques confidentiels gratuits de Gowling WLG (Canada), l'un des cabinets de défense juridique les plus en vue pour la défense des professionnels de la santé et la responsabilité professionnelle au Canada. Ces conseils juridiques gratuits et confidentiels ont pour but de vous aider à éviter ou à réduire la probabilité d'une réclamation ou d'une plainte et ils sont offerts aux membres participants qui ont des questions sur une réclamation de responsabilité professionnelle réelle ou potentielle.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE:

Courtier: BMS Canada Services de Risques Ltée., 320 rue Catherine, bureau 21, Ottawa, ON K1R 5T5
Téléphone: 1-855-318-6038 Courriel: psy.insurance@bmsgroup.com Siteweb: www.psychology.bmsgroup.com